

Messieurs les Procureurs, ayant constaté le peu de fonds qui se trouvent maintenant à la disposition de la Société, allouent néanmoins les pensions pour 1876-77 sur le pied ordinaire, dont le premier quartier de trois mois seul pourra être payé au 1er Octobre prochain. M. le Secrétaire-Trésorier est chargé par le bureau de partager entre les infirmes, vers le 1er de Juillet 1877, ce qu'il pourra encore avoir d'argent entre les mains, *au pro rata* des pensions allouées aujourd'hui, qui sont les suivantes :

MM. Ovide Grenier .....	\$240 00
B. Desrochers .....	220 00
P. Clément .....	220 00
Chs. Tardif .....	220 00
Ov. Brunet .....	220 00
Chs. Beaumont.....	220 00
God. Tremblay.....	200 00
Chs. Pouliot.....	200 00
J. J. Monge.....	200 00
Edm. Buisson.....	200 00
W. Fréchette.....	200 00
Ov. de Carufel .....	200 00
L. T. Bernard.....	200 00
Isid. Doucet.....	200 00
Nap. Cinqmars.....	200 00
P. E. Beaudet .....	200 00
R. Boily .....	200 00
J. D. Comeau .....	200 00
J. McDonald, V. G.....	180 00
Ray. Casgrain .....	160 00
Aubert de Gaspé.....	140 00
B. McGauran .....	140 00
S. Marceau .....	120 00
J. Naud.....	120 00
<i>A reporter.....</i>	<i>\$4,600 00</i>

Fait  
d'Août

Comp

MM